

ACCORDS INTERNATIONAUX DES LMC



PRÉSENTATION

Le présent document a pour but d'élargir les bases organisationnelles convenues lors des Assemblées Internationales (y compris les accords continentaux). Nous espérons que cela nous permettra d'avoir tous les aspects organisationnels et identitaires approuvés par tous dans un seul document.

Il ne s'agit pas d'un statut définissant de manière unique ce que signifie être un LMC, mais d'une ligne directrice approuvée par tous et à partir de laquelle nous nous reconnaissons les uns et les autres. Il rassemble les éléments essentiels de la vocation LMC en respectant la diversité de chaque pays. Chaque groupe LMC dispose d'un répertoire (charte ou statut) dans lequel il développe de manière spécifique les aspects particuliers de son pays.

INTRODUCTION

Dans une vision de communion ecclésiale, le charisme de Saint Daniel Comboni est un don de l'Esprit pour les Eglises particulières où naissent les LMC. En tant que Mouvement Laïc Missionnaire Combonien, il est l'expression de la dimension missionnaire des Eglises locales respectives, qui envoient et reçoivent, et qui témoignent du Christ, dans la réalité quotidienne (économique, sociale, politique, culturelle), les valeurs du Royaume en marchant en communion avec le reste de la famille combonienne.

Et parce que nous voulons le vivre ensemble, nous le reconnaissons, nous crions, nous prions : **Un monde, une humanité, une réponse commune !**

CRITÈRES POUR DEVENIR LMC

Pour être admis comme membre de l'Association, il faut être clair sur le fait que :



- a) Le LMC a le Christ comme maître et guide, qui l'encourage à aller à la rencontre de l'autre : Il doit avoir une vie cohérente avec ce qu'il croit.
- b) Il se définit par son choix de suivre Jésus-Christ dans un contexte ecclésial.
- c) La prière, la Parole de Dieu et le partage du charisme avec la Famille Combonienne nous conduisent à faire cause commune avec les plus pauvres et les plus abandonnés.
- d) Chaque LMC prend des engagements dans le domaine pastoral et/ou social, en s'intégrant dans l'Eglise locale.
- e) Il est un laïc mûr, avec un esprit missionnaire, une capacité d'adaptation, de cohabitation et de travail en équipe.
- f) Il a une formation humaine, chrétienne, combonienne et professionnelle adéquate.
- g) Avoir la capacité de travailler en équipe.
- h) S'engager au service des autres comme expression de sa foi chrétienne.
- i) S'engager à réaliser les objectifs de l'Association.
- j) Doit avoir achevé la phase formative de discernement conformément à ce qui suit :
 - Afin que ceux qui aspirent à rejoindre l'action missionnaire de l'Association puissent le faire de manière adéquate, le travail se fera en vue d'un clair discernement de leur vocation missionnaire et combonienne en tant que laïcs.
 - Cette période d'accompagnement dure environ un an. Pendant cette période, le candidat assiste aux rencontres de formation de son groupe d'appartenance et participe activement à la vie de son groupe. Il reçoit une formation missionnaire et combonienne pour compléter sa préparation (*Guide International de Formation*).
 - A ce stade, un accompagnement personnel est nécessaire, ainsi qu'une vie de foi communautaire.
 - A la fin de la période de discernement, le candidat demande par écrit à l'équipe de coordination de son pays de devenir membre de l'Association. L'Association décidera sur la base de cette demande et des rapports du conseiller et du groupe de zone où il a été inséré.
 - L'entrée doit être ratifiée par l'Assemblée de ce pays lors de sa première réunion. Cette étape doit être célébrée ou formalisée par un signe extérieur (normalement lors d'une eucharistie).

FINALITÉ DU MOUVEMENT

- a) Travailler à l'évangélisation, à la promotion et au développement intégral des personnes auxquelles ils sont envoyés, de préférence les plus pauvres et les plus abandonnés.
- b) Préparer et envoyer les Laïcs Missionnaires Comboniens dans les missions ; accompagner leur service missionnaire et répondre à leurs besoins à leur destination et à leur retour.
- c) Promouvoir l'animation missionnaire et s'engager dans l'Eglise locale.
- d) Participer, au niveau personnel et communautaire, aux divers forums intra- et extra-ecclésiaux d'annonce et de dénonciation, en coordination avec d'autres mouvements similaires.
- e) Accompagner et nourrir la vocation missionnaire de ses membres tout au long de leur vie, là où le Seigneur les appelle à chaque moment de leur vie.
- f) Offrir des espaces de croissance et d'accompagnement communautaire qui renforcent l'identité LMC et l'engagement de vie de ses membres où qu'ils soient.



- g) Les communautés LMC créent des espaces de communication, d'intégration et de formation commune pour maintenir les liens en tant que famille LMC.
- h) Ouvrir la mission aux laïcs, en gagnant en autonomie, en renforçant les différents groupes, en ayant une bonne organisation et en vivant notre identité commune tout en restant ouverts à l'Esprit.
- i) Être une communauté chrétienne de référence pour ses membres, en établissant un calendrier de prière, de retraites, de sacrements et de révision de la vie communautaire.

IDENTITÉ DU LMC

Le mouvement LMC est né pour répondre aux besoins missionnaires du monde. Dépasser nos propres frontières personnelles, culturelles et nationales pour répondre aux besoins des gens reste notre priorité en tant que LMC. Nous devons donner une double réponse de notre vocation à l'appel à sortir de notre propre culture : à la fois au niveau personnel (à l'appel que chacun reçoit) et au niveau du groupe LMC (en assumant la responsabilité d'un groupe qui permet à d'autres de partir et de le faire en notre nom), en élargissant la dimension missionnaire de l'Eglise.

Nous savons que la mission ne peut pas être comprise uniquement en termes géographiques. Dans un monde globalisé comme celui dans lequel nous vivons, de nouvelles réalités ont émergé dans et à l'extérieur de nos pays qui demandent une présence missionnaire. Reconnaître ces nouveaux domaines d'intervention, y répondre en conséquence comme Famille LMC, et continuer avec le même zèle, est essentiel dans notre service comme un mouvement missionnaire, surtout pour les causes injustes.

Nous croyons que l'action missionnaire en dehors de notre propre culture, langue, etc. est une partie constitutive de notre vocation missionnaire et un moment de grâce pour chaque LMC. Comme Comboni, nous reconnaissons que ceux qui se donnent totalement pour la mission et en font le centre de leur vie, qu'ils quittent ou restent dans leur pays d'origine, sont une partie essentielle de notre famille LMC avec les mêmes droits et obligations. Si nous plaçons la mission au centre de notre vie et que nous nous mettons tous à son service, nous formerons une grande famille qui nous permettra de mieux servir les plus pauvres et les plus abandonnés de notre monde à chaque moment de l'histoire.

Ce qui va nous identifier comme LMC est cet engagement à accomplir la mission de Dieu au moment et à l'endroit où le Seigneur choisit pour nous à chaque instant, pas seulement quand nous quittons nos pays d'origine. C'est cette option vocationnelle que nous devons proposer à tous ceux qui souhaitent rejoindre notre mouvement missionnaire, soit voulant quitter leur pays ou y rester (par les variétés de services : la formation, l'animation missionnaire, la recherche de ressources, etc.)

Nous encourageons également les groupes dans les pays à former des communautés LMC dans leur propre pays, au service de différentes réalités missionnaires telles que l'attention aux peuples indigènes, aux immigrés, la JPIC, le travail pastoral dans les zones qui ne sont pas suffisamment évangélisées, etc.

C'est seulement par notre union et en acceptant la coresponsabilité de notre mission commune que nous assumerons notre nature d'un mouvement International des LMC.



Notre identité est définie par les trois dimensions suivantes :

Laïcs

- Nous sommes des hommes et des femmes, célibataires ou mariés, avec une maturité humaine.
- Activement immergés dans la réalité séculière (travail, famille, ...).
- Conscients de la valeur de la diversité culturelle, nous sommes formés de manière humaine, professionnelle et chrétienne.
- Dans notre pays d'origine, nous vivons de notre travail.
- Nous travaillons pour les valeurs du Royaume de Dieu, en promouvant la libération et l'évangélisation des peuples.
- Nous avons une vocation chrétienne et un sentiment d'appartenance à l'Eglise.
- Nous avons une foi mûre et des motivations claires pour la mission.
- Nous nous définissons par notre choix de suivre Jésus-Christ dans un contexte ecclésial et communautaire :
 - Animer l'Eglise locale et le contexte social dans lequel nous vivons.
 - Nous nous engageons à promouvoir la libération humaine, la justice et la paix.

Missionnaire

- Nous, les LMC, vivons la mission comme une réponse à notre vocation chrétienne.
- Nous avons une disposition claire et positive à partir en mission parmi les peuples qui ne sont pas encore évangélisés ou qui ont encore besoin de fortifier leur foi en tant que communautés chrétiennes.
- Nous voulons partager (donner et recevoir) notre vie (foi, compétences, etc.) avec les personnes vers qui nous sommes envoyés.
- En tant que chrétiens, nous proclamons l'Evangile :
 - Par notre témoignage de vie ;
 - Par notre engagement dans la société civile par le travail et notre effort à promouvoir le développement humain intégral, la libération humaine, la justice et la paix ;
 - Par notre engagement dans les activités pastorales, en promouvant une Eglise ministérielle ;
 - En nous engageant dans l'Animation Missionnaire au sein de l'Eglise.
- Nous promouvons la vocation missionnaire.
- Nous défendons les opprimés en les faisant protagonistes de leur propre libération.

Combonienne

- Membres de la Famille Combonienne, nous, LMC, vivons notre vocation selon le charisme de St. Daniel Comboni, l'adaptant à notre statut laïc.
- En général, nous travaillons en coresponsabilité et en collaboration avec les autres membres de la Famille Combonienne.
- Cela implique :
 - a) L'identification au charisme, la connaissance du fondateur et de sa spiritualité, comme notre option à témoigner de l'Evangile de Jésus.



- b) « Sauver l'Afrique avec l'Afrique » en étant animateurs et promoteurs des laïcs locaux.
- c) Faire une option préférentielle pour les derniers (exclus et appauvris) qui, pour être authentique, naît de la foi afin de pénétrer le monde de la politique, de l'éducation, de l'économie, etc.
- d) La vie communautaire comme dimension fondamentale de la vie missionnaire. A réaliser dans la communauté des LMC (là où c'est possible), en communauté apostolique avec les Comboniens et les autres agents pastoraux, en gardant un style sobre et en partageant avec les gens.
- e) Poursuivre dans le pays d'origine le travail missionnaire en s'engageant surtout dans la promotion de la justice et de la solidarité, avec un style de vie témoignant de notre charisme et contribuant à la continuation de notre présence et les projets dans les différentes missions à l'étranger.
- f) En tant que membres de la famille combonienne, nous croyons que les LMC, les MCCJ, les Sœurs Missionnaires Comboniennes et les Missionnaires Séculiers Comboniens doivent organiser des moments de partage, comme les assemblées, les retraites, les fêtes comboniennes, etc.

CHAMPS DE MISSIONS

Nos priorités dans l'action missionnaire en tant que LMC seront les suivantes :

- En tant que LMC, nous sommes appelés à éveiller la conscience missionnaire de l'Eglise en promouvant les vocations missionnaires au sein de l'Eglise.
- Nous sommes appelés à vivre en situation de frontière, qui ne dépend pas de la situation géographique, mais plutôt d'être là où personne ne veut aller.
- Renforcer les capacités des responsables dans les lieux de mission : « Sauver l'Afrique avec l'Afrique ».
- Renforcer et donner une continuité à notre présence LMC dans les communautés où nous sommes.

Critères à prendre en compte dans le choix du champ de mission :

- Les besoins de l'Eglise locale ;
- Donner préférence aux lieux de première évangélisation et parmi les plus pauvres ;
- La préparation et les talents du LMC disponible pour cette mission/qui pourra servir là/.
- Le pays qui accueille la communauté LMC doit approuver les projets dans lesquels les LMC vont s'engager ;
- Elaborer des projets clairs et durables qui garantissent la continuité ;
- Les lieux où les LMC peuvent vivre en communauté pour faciliter l'entraide, la formation, l'internationalité, témoignage de l'Evangile, et où tout le monde peut être inséré ;
- En tenant compte, le cas échéant, de la réalité des familles avec enfants.



Plusieurs modèles d'intervention possibles :

- **Modèle pastoral** : la communauté LMC assume une grande responsabilité dans l'action pastorale de la paroisse et constitue une référence pour la communauté. Nous soulignons comme aspects positifs la possibilité de travailler sur l'annonce explicite de la foi, ainsi que de montrer un modèle d'Église plus proche des gens. Exemples d'activités pastorales en lesquelles les communautés LMC peuvent s'engager : suivi des groupes et communautés locaux, formation des laïcs, pastorale familiale, témoignage de vie, organisation pastorale, ..., réponse aux plans pastoraux.
- **Modèle social** : Les communautés LMC doivent s'insérer dans les problèmes de justice et de paix, de développement communautaire, etc. Il s'agit d'un modèle qui a un champ d'action très large, facilitant également l'insertion dans la communauté et la réalité dans laquelle nous vivons. Exemple d'activités des LMC : soutien aux initiatives communautaires de formation humaine (coopératives, etc.), activités d'action sociale dans le domaine de la justice et de la paix, activités avec les groupes défavorisés (enfants des rues, etc.).
- **Modèle professionnel** : Travailler au sein des structures locales comme les locaux. De cette manière, nous ne créons pas de nouvelles choses, mais nous soutenons ce qu'ils ont créé et le travail est effectué au sein des structures locales, en renforçant les structures locales, dans la formation professionnelle des personnes, etc. Nous essayons de ne pas usurper le travail des laïcs autochtones, mais de renforcer les structures locales depuis l'intérieur en exerçant notre profession.

Ces modèles peuvent être séparés ou coexister dans la même communauté ou zone d'action.

ASPECTS ESSENTIELS DE LA MÉTHODOLOGIE LMC

« Sauver l'Afrique par l'Afrique »

- Reconnaissance de la dignité des personnes ;
- Attitude d'écoute, de coopération, de coresponsabilité et de fraternité ;
- Renforcement des leaders locaux pour l'évangélisation et la promotion humaine ;
- Responsabiliser les populations locales et les accompagner pour qu'elles soient protagonistes de leur propre destinée ;
- Promouvoir la maturité et non la dépendance des personnes ;

Faire cause commune avec les gens

- Éviter la tentation de créer des superstructures ou des projets personnels ;
- Être au service du peuple, en vivant avec simplicité ;
- Développer des projets en fonction des besoins et des capacités de l'Eglise locale ;

Inculturation et dialogue interreligieux.

- Respect de la culture, des traditions et de la religion des personnes ; il est donc important de connaître la langue, le pays et la région ;
- Insertion dans l'environnement culturel de la population avec une attitude d'humilité ;
- Connaître et respecter les convictions et les rythmes de la population ;



- Être un signe de communion et encourager le dialogue interethnique et interreligieux.
- Être sensible à leur spiritualité et transmettre des certitudes solides fondées sur la Parole, et non sur nos propres doutes ;
- Avoir le sens du donner et du recevoir.
- Ce n'est qu'en acceptant que les pauvres nous évangélisent que nous serons en mesure d'être de bons missionnaires.

Evangéliser en tant que communauté

- Créer une communauté apostolique d'hommes, de femmes, d'enfants, célibataires, mariés, ordonnés, etc.
- Être models de communautés évangélisatrices ;
- Se souvenir que l'évangile lu, assimilé et vécu en communauté acquiert sa juste cohérence et devient une solution pour nos situations concrètes ;
- S'engager dans le dialogue et l'entraide. Le dialogue doit être un élément constant tout au long du processus de formation d'un LMC et comme moyen de résoudre les conflits.
- Améliorer notre formation et l'internationalité,
- Assurer la présence d'un coordinateur dans chaque groupe doit devenir notre pratique.
- Nous aspirons à un style de vie communautaire qui nous amène à partager qui nous sommes, ce que nous vivons et ce que nous avons.
- Il est important de maintenir des contacts avec l'Église d'envoi.

Notre mode de vie

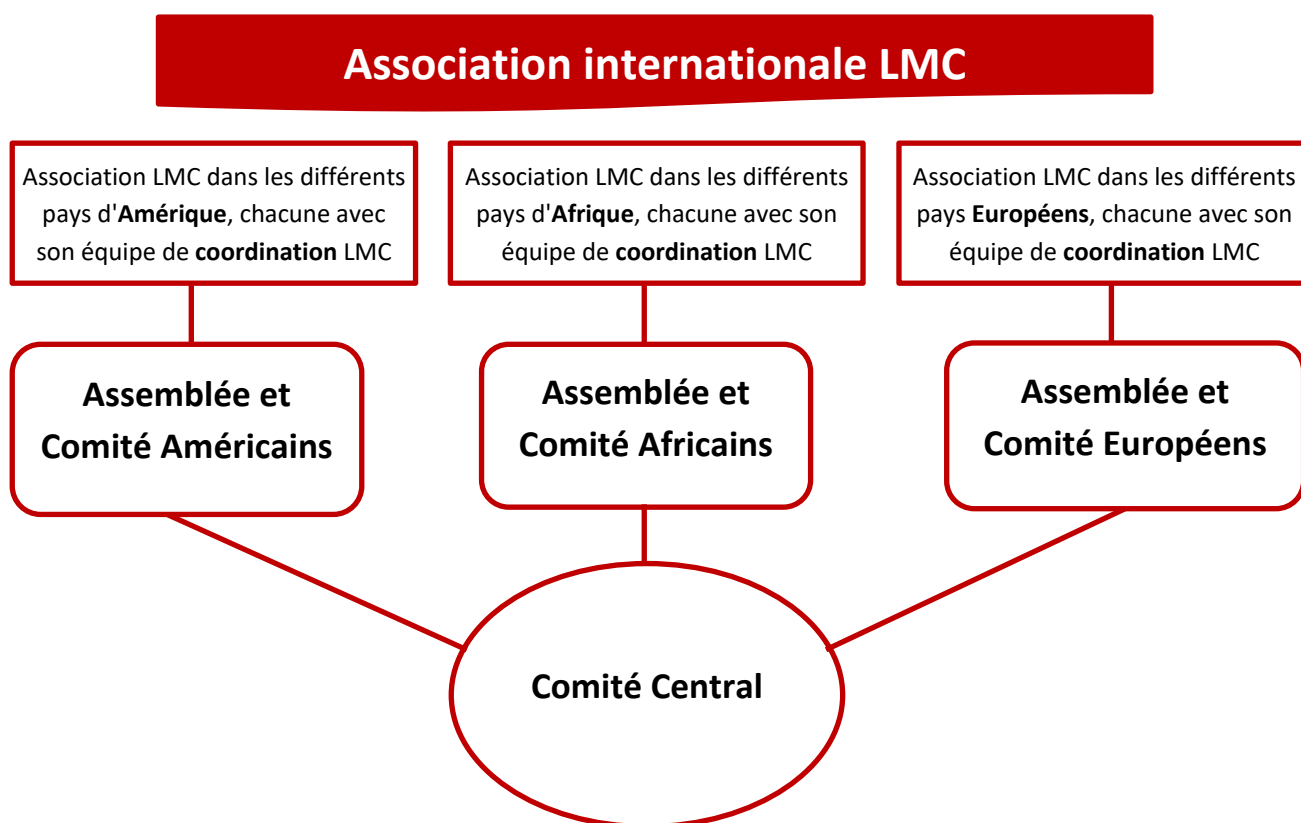
- Le LMC doit se caractériser par sa disponibilité, c'est-à-dire par le fait de se mettre au service de la mission.
- En adaptant notre style de vie à la réalité des gens, en menant une vie sobre et simple. Mais cependant sans renier notre culture et notre identité.
- Un style de vie évangélique en adoptant des moyens pauvres.
- L'option claire et solidaire pour les pauvres exige d'être avec les pauvres, en minimisant ce qui nous sépare.
- L'austérité des moyens et des structures doit marquer notre style de vie et notre présence en Mission.
- La communauté doit être le centre de la Mission et de notre style missionnaire. Là où il y a une famille, celle-ci doit être la première communauté domestique dont il faut s'occuper et à partir de laquelle nous devons évangéliser.
- Il faut éviter d'avoir seulement deux personnes dans les postes de mission, car cela peut créer d'isolement. Il est donc conseillé de former des équipes d'un grand nombre.
- Quelle que soit l'activité professionnelle dans laquelle le LMC s'engage, ceci devrait être une forme d'évangélisation et comme une expression de notre foi chrétienne pour éviter d'être perçu simplement comme techniciens ou travailleurs humanitaires. De même notre intervention doit toujours viser à promouvoir le développement intégral de la personne.



GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Organigramme de l'Association des Laïcs Missionnaires Comboniens (LMC)

Les statuts de chaque pays, les accords continentaux et internationaux définissent les différentes responsabilités que nous avons dans l'Association.



Association Internationale des LMC:

La structure de notre association a été créée pour faciliter notre mission commune en tant que LMC. Nous pensons qu'il est fondamental de comprendre que cette mission se réalise à travers chacun de nos LMC, à travers leur témoignage de vie, à travers nos communautés et nos groupes dans chaque pays, ainsi qu'à travers la collaboration que nous pouvons avoir au niveau continental et intercontinental.

C'est pourquoi nous plaçons notre association au sommet de l'organigramme, qui est façonné par la vie missionnaire de chaque LMC, afin que chaque équipe de coordination sache se mettre au service de notre mission commune.

Comme espace de discernement et de proposition de cette mission que nous essayons de mener à bien en tant que famille internationale des LMC, nous avons l'assemblée internationale, d'où émanent les accords généraux qui guideront l'action de l'association au niveau international. Il appartient ensuite à chaque pays, à chaque communauté et à chaque LMC d'assumer et d'adapter ces orientations générales afin de les mettre en pratique, selon chaque circonstance et chaque réalité concrète, à travers notre vie et notre service missionnaire.



Assemblée Internationale

Convocation de l'Assemblée Générale Internationale

L'Assemblée générale ordinaire se tient tous les six ans et est convoquée par le Comité Central, au moins trois mois à l'avance, au moyen d'une invitation écrite envoyée par le secrétaire à tous les pays. L'invitation indique la date et le lieu de la réunion, ainsi que son ordre du jour.

Les participants :

Il est composé des représentants des différents pays où l'association LMC est établie. Chaque pays sera représenté par deux LMC avec droit de vote et, en fonction de la réalité des groupes, le MCCJ accompagnateur pourra être présent.

La participation des représentants des LMC de chaque pays à l'Assemblée est essentielle.

L'Assemblée est valablement constituée lorsque les deux tiers des personnes invitées se présentent à la première convocation ; dans le cas contraire, elle se réunit à la deuxième convocation, une demi-heure plus tard, quel que soit le nombre de participants.

L'Assemblée générale extraordinaire et sa convocation

L'Assemblée générale extraordinaire est convoquée chaque fois que le Comité Central ou un tiers des membres de l'Association le juge opportun pour le bien de l'Association, en indiquant le jour, l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour, avec un préavis d'au moins quinze jours.

Une assemblée extraordinaire peut être convoquée en ligne dans le but de discuter ou d'approuver une question urgente qui ne peut être reportée à la prochaine assemblée ordinaire.

Compétences de l'Assemblée Générale Internationale :

- a) L'assemblée internationale est l'organe chargé d'approuver les propositions générales de l'association LMC au niveau international pour les 6 années à venir.
- b) Veiller à la réalisation des buts de l'association.
- c) Elire et révoquer les membres du Comité Central.
- d) Evaluer les propositions établies au niveau international lors des assemblées précédentes et évaluer la gestion du Comité Central.
- e) Interpréter authentiquement les statuts de l'association.
- f) Modifier les statuts de l'Association et les soumettre à l'approbation de l'autorité compétente.
- g) Proposer la dissolution de l'Association.

Le système de vote à l'Assemblée :

Les décisions sont, en règle générale, prises par consensus.

- Le vote se fait à main levée, à moins qu'un membre LMC sollicite un vote à bulletin secret, la majorité absolue étant requise au premier tour de scrutin et la majorité simple aux tours suivants.
- Pour élire les membres du Comité Central, une tentative de parvenir à un consensus sera faite ou, au moins, organiser un débat avec des propositions, afin que les avis de l'assemblée sur l'adéquation des candidats et la composition du comité puissent être entendus. Les



candidats sont ensuite présentés et un vote procède. Le vote a lieu au scrutin secret et la majorité absolue est requise au premier tour et la majorité simple aux tours suivants.

- Pour voter des décisions modifiant le consensus des assemblées précédentes, une majorité des 2/3 de l'assemblée est requise.

L'assemblée générale se réunit tous les 6 ans.

Comme préparation à chaque Assemblée Générale, un document de travail sera préparé en avance pour être transmis à chaque groupe afin de faciliter autant que possible la participation de tous les LMC dans la prise des décisions à l'Assemblée Générale.

Comité Central :

Le Comité Central est composé de 4 LMC et d'un MCCJ accompagnateur délégué par le Conseil Général des MCCJ. L'assemblée élit un coordinateur parmi les membres du Comité Central.

Remplacement :

- En cas de remplacement du MCCJ délégué par le Conseil général, il appartient au Conseil Général des MCCJ de désigner une autre personne pour le remplacer.
- Dans le cas où un membre LMC doit se retirer avant la fin de son mandat, il est remplacé par une personne à identifier par le Comité Central lui-même.

Afin d'éviter une centralisation excessive de l'association, les comités continentaux et les équipes de coordination nationales doivent être actifs et s'acquitter de leurs tâches spécifiques.

Le Comité central se réunit normalement à la fréquence qu'il détermine, sous la forme et aux dates qu'il fixe.

Le Comité Central fonctionne normalement par consensus. Si le consensus n'est pas atteint, il procède à un vote à la majorité des voix exprimées. Lors des votes aux réunions du Comité Central, la voix du coordinateur est prépondérante en cas d'égalité des voix.

Les membres du Comité Central sont élus pour un mandat de six ans et sont rééligibles pour le mandat suivant.

Tâches du Comité Central

Les tâches du Comité Central sont discutées et réparties entre les différents membres.

- a) Convoquer l'Assemblée Internationale et y inviter les groupes LMC de tous les pays ainsi que les représentants des branches de la Famille Combonienne.
- b) Diffuser les documents et les accords internationaux.
- c) Discerner les accords approuvés en assemblée et la meilleure façon de les appliquer.
- d) Stimuler la réflexion sur les engagements de l'Assemblée Générale Internationale afin d'encourager tous les LMC partout à mettre en œuvre les accords conclus.
- e) Promouvoir la communication entre tous les pays.
- f) Encourager l'échange d'expériences entre tous.
- g) Maintenir un contact régulier avec les équipes de coordination des groupes LMC dans les différents pays.
- h) Maintenir le contact avec les équipes de coordination continentales.
- i) Maintenir le contact avec les communautés internationales.
- j) Représenter l'Association à l'extérieur.
- k) Maintenir un dialogue régulier avec les Conseils Généraux de la Famille Combonienne.



- l) Assurer la médiation entre les différents groupes LMC et les provinces, les réalités, etc afin de promouvoir les buts de l'association.
- m) Administrer le site web, le blog et la plateforme de formation internationale.
- n) Conclure des contrats et des obligations au nom de l'Association.
- o) Rédiger et conserver les procès-verbaux du Comité Central et des Assemblées Générales, ainsi que les convocations aux Assemblées Générales.
- p) Rédiger les lettres, documents et certificats à délivrer par l'Association au niveau international.
- q) Veiller sur les dossiers et les archives de l'Association au niveau international.
- r) Encourager le discernement et l'engagement économique au sein de l'Association.
- s) Gérer et administrer les fonds de l'Association au niveau international, conformément aux décisions de l'Assemblée Internationale.
- t) Préparer, chaque année, l'état des comptes de l'exercice financier et le budget de l'année suivante. Il envoie également chaque année cet état des comptes et ce budget à tous les groupes LMC.
- u) Coordonner la recherche de ressources externes pour les besoins de l'Association au niveau international.
- v) Coordonner l'envoi de LMC en mission internationale et organiser des visites aux communautés internationales si nécessaire.
- w) Valider les statuts des groupes de chaque pays et les renouvellements, en accord avec les statuts ou accords internationaux.
- x) Aider au discernement des nouveaux membres dans les pays où le LMC n'est pas encore établi.

L'accompagnateur MCCJ et ses compétences

Les Laïcs Missionnaires Comboniens demanderont au Supérieur Général des MCCJ de nommer un Accompagnateur Combonienne, qui pourra assister et intervenir dans toutes les réunions du Comité Central. Sa mission est d'accompagner l'équipe et le fonctionnement de l'association en général, en apportant une vision extérieure pour nous aider dans notre vie missionnaire et dans notre manière de vivre le charisme.

Les commissions

La possibilité de créer des commissions au niveau international pour aider à la croissance de l'association est ouverte. Ces commissions dépendront du Comité Central.

Si l'assemblée approuve une commission permanente, le coordinateur de cette commission peut être élu pendant l'assemblée après l'élection des nouveaux membres du Comité Central (par exemple une commission pour l'économie, la communication, etc.).

Afin de renforcer les groupes dans chaque pays et l'organisation continentale, nous proposons :

1. De redoubler d'efforts pour parvenir à l'autonomie dans tous les domaines
2. Que chaque LMC, dans le cadre de ses responsabilités, « assume ce qu'il a à faire et le fasse bien » ;
3. De prendre conscience que le chemin d'autonomie passe par un renforcement organisationnel, économique et formatif ;
4. Que les LMC et l'accompagnateur MCCJ connaissent les accords internationaux et continentaux. Ceux-ci devront être inclus dans les différents statuts des pays et dans la formation continue des groupes.



5. Après les réunions continentales et intercontinentales, le groupe de chaque pays se réunira pour inclure et adapter les engagements pris lors de cette réunion à leur réalité dans le plan d'action ou le statut du groupe.

Assemblées Continentales

Les Assemblées Continentales se réunissent au moins tous les 3 ans.

Elles sont composées de représentants des différents pays où l'Association LMC est implantée. Chaque pays est représenté par deux LMC avec droit de vote et, en fonction de la réalité des groupes, le MCCJ accompagnateur.

Chaque Assemblée Continentale élira le Comité Continental formé selon ce qui a été décidé dans chaque continent.

Responsabilités de l'Assemblée continentale :

1. Elire et révoquer le Comité Continental.
2. Évaluer le progrès des propositions établies au niveau international et leur mise en œuvre sur le continent.
3. Évaluer les propositions continentales des assemblées précédentes et élaborer des propositions pour les années à venir.
4. Évaluer la gestion du Comité Continental.

Responsabilités du Comité Continental :

1. Convoquer et préparer les réunions continentales
2. Essayer de faire avancer les décisions prises lors des assemblées précédentes (continentales ou internationales) sur la base des différents thèmes traités par l'Assemblée elle-même (identité, organisation, formation, communication, finances, Famille Combonienne, ...).
3. Être en communication constante avec le Comité Central et avec les groupes du continent.
4. Promouvoir la communication entre les différents pays ; il est essentiel de maintenir la communication comme membres d'une même famille.
5. Promouvoir des rencontres entre les coordinateurs des différents pays pour échanger les expériences, la formation, l'organisation... afin de donner suite aux accords conclus. Ces réunions pourraient également être organisées pour les différents services au sein des groupes tels que l'économie, la formation, la communication, etc.

Le groupe LMC dans chaque pays.

Nous sommes conscients de la diversité de nos groupes, en termes de structure, de nombre de personnes ou d'historique. Dans ce sens, les propositions suivantes sont données pour guider notre organisation interne et il appartient à chaque groupe de trouver la meilleure façon de mettre en œuvre les tâches en fonction de ses possibilités et de sa réalité particulière.

1. Une équipe de coordination composée d'un coordinateur, d'un secrétaire et d'un trésorier. Ils sont élus en assemblée par les LMC eux-mêmes et un MCCJ accompagnateur délégué par le Conseil provincial. Cette équipe doit adresser ses rapports au Comité Central et au Comité Continental.
2. Un responsable de la communication (Web, Blog, Réseaux sociaux...).
3. Une équipe de formation qui doit : planifier et préparer les thèmes de la formation ; assurer le suivi et l'évaluation de la formation dispensée.



4. Chaque groupe local doit avoir un responsable de la formation qui travaillera en réseau avec les responsables nationaux.
5. Nous n'avons qu'un seul groupe LMC dans chaque pays, qui comprend des membres locaux et expatriés. Par conséquent, nous devrions avoir un programme commun décidé lors de l'assemblée dans chaque pays, une équipe de coordination qui partage les responsabilités et prend les décisions importantes ensemble. Les LMC qui vivent à proximité les uns des autres devraient également essayer de partager certaines activités, prières, repas, formations...
6. L'assemblée LMC de chaque pays doit se réunir annuellement (exceptionnellement tous les deux ans).
7. L'équipe de coordination LMC de chaque pays doit se réunir au moins deux fois par an.
8. Les LMC vivant dans le même pays doivent se réunir au moins une fois par an pour organiser et réfléchir au parcours des LMC et partager le travail accompli par chaque communauté/groupe. Nous devrions également utiliser tout outil nous permettant de nous réunir en ligne pour nous rencontrer plus souvent.
9. Dans les pays où les LMC locaux cohabitent avec des LMC d'autres pays, nous demandons avec insistance d'intégrer progressivement le travail et les réunions des uns et des autres dans des réunions communes.
10. Tous les LMC d'un même pays font partie de la même association et il n'y a donc aucun sens à ce qu'ils cheminent séparément. Ce chemin commun doit combiner et respecter le rythme des différentes réalités des LMC d'origine, en travaillant sur une ligne commune sur la base des accords internationaux et de l'entraide entre eux. Nous encourageons également l'invitation de LMC d'autres pays à nos réunions ou assemblées, généralement en ligne, pour offrir leurs témoignages, leur formation ou leur réflexion ensemble, écoutant ainsi d'autres voix qui nous aident à comprendre de première main comment nous vivons notre être LMC dans d'autres réalités et à créer des liens entre nous.

FORMATION

En tant que groupe de Laïcs Missionnaires Comboniens, nous sommes engagés dans une formation qui donne de la crédibilité à notre vocation (sainte et capable). Elle doit être prise au sérieux et avoir le temps de mûrir une vocation comme don de Dieu au service de la mission.

La formation doit préparer le candidat à un engagement à vie en tant que LMC.

Nous avons approuvé un « **Guide International de Formation LMC** » que tous nos groupes doivent suivre pour élaborer leur programme de formation dans les différentes étapes de la formation dans chaque pays. Ce guide reprend les accords précédents, explique tout ce qui concerne notre formation et devient la référence pour tout ce qui s'y rapporte.

ASPECTS ÉCONOMIQUES

- Nous voulons inclure notre économie dans notre vie spirituelle, vivre une vie fondée sur la confiance en la Providence et la prière. Dans ce sens, nous demandons aux groupes de considérer dans leurs programmes de formation un thème sur la relation avec l'argent ce qui demande à compter et à faire confiance en Dieu.



- Le Fonds Commun International (FCI) est un outil fondamental du mouvement LMC. Chaque groupe doit régulièrement faire une contribution annuelle libre, fixée dans chaque pays après un discernement financier, comme une manière d'assumer sa coresponsabilité dans la mission commune.
- Sachant que nous appartenons à la famille LMC, nous sommes appelés à être responsables du soutien du groupe. Dans ce sens, tous les LMC devraient contribuer au fonds local du groupe. De ce fonds local, le groupe doit également contribuer au Fonds Commun International, géré par le Comité Central. Nous reconnaissons les difficultés et les différences entre les réalités de chaque pays où nous sommes présents, mais nous croyons aussi que chacun peut contribuer d'une manière ou d'une autre. Chaque membre doit assumer la responsabilité de la durabilité du mouvement. Cela peut se faire avec de l'argent, mais aussi avec des biens ou du travail.
- N'attendez pas la fin de l'année pour verser des contributions au FCI et informez le trésorier du Comité Central.
- Le trésorier du Comité Central enverra le budget annuel et le rapport annuel des dépenses aux différents pays. La transparence est très importante et motive l'augmentation des contributions.
- Nous devons nous sentir coresponsables de la mission. Nous invitons les pays qui ont plus de possibilités à aider les LMC des autres pays, car nous sommes un seul et même mouvement.
- Dans le cadre de notre autonomie financière, nous invitons les différents groupes à former leurs membres aux différents aspects financiers, tels que la réalisation de projets de développement basés sur les besoins locaux, la collecte de fonds, la comptabilité....
- Nous sommes également appelés à encourager l'Eglise locale et toutes les personnes de bonne volonté à soutenir nos activités missionnaires.
- Il ne suffit pas seulement de s'engager dans des projets, mais nous devons aussi présenter les comptes avec transparence (livres de caisse, comptes bancaires avec plus d'une signature...).
- Que l'argent envoyé aux communautés en mission passe par le FCI et si ce n'est pas possible au moins d'informer sur l'argent envoyé.
- Chaque pays devrait définir son objectif pour générer des fonds pour le FCI en fonction du budget présenté par le Comité Central et devrait présenter un rapport au Comité Central avant le mois de mars de chaque année détaillant les moyens de collecter ces fonds, les activités concrètes à performer ou s'ils ont choisi de prélever un pourcentage de leur contribution annuelle pour le FCI.
- Les communautés internationales devraient envoyer des informations financières (budget et rapports) au Comité Central au moins une fois l'an, au pays de résidence et au pays d'origine afin de connaître le coût réel de notre présence missionnaire.
- Chaque pays doit établir son budget et son rapport financier chaque année (à partager avec le Comité Central).
- Nous encourageons chaque membre LMC à faire une contribution individuelle au FCI. Une occasion pour cette collecte pourrait être la journée internationale des LMC. Ceci consolide notre sens d'appartenance à la famille internationale des LMC. Cette contribution sera faite par l'intermédiaire de votre pays et être transférée après au FCI.



- Il est recommandé de tenir au moins une réunion virtuelle par an pour les trésoriers au milieu de l'année (s'il y en a deux, cette réunion pourrait avoir lieu au début de chaque semestre).
- Le Comité Central doit être informé lorsque des fonds sont demandés pour un groupe LMC d'un autre pays ou d'une autre province, afin d'être au courant et d'aider à la coordination.

Tout mouvement a besoin de ressources financières pour fonctionner.

Soutien financier international :

Nous disposons d'un Fonds Commun International à partir duquel le Comité Central organise ses activités.

A partir du budget préparé par le Comité Central, chaque groupe aura un discernement financier pour y contribuer en fonction de la réalité des différents groupes (Le choix du montant à contribuer au FCI est à la discrétion de chaque pays et province MCCJ où il y a des LMC, en fonction de la réalité de chaque groupe).

Des LMC individuels et d'autres bienfaiteurs peuvent également contribuer à ce fonds.

Un projet pour cette opération peut être présenté là où on le juge opportun (mouvement LMC d'un pays, Conseil Général, province combonienne ou organisme indépendant qui peut le soutenir).

Soutien financier continental :

Il est important de préciser comment les dépenses générées au niveau continental sont prises en charge. Cela doit être établi avec les critères et en tenant compte des différentes réalités de chaque continent.

Pour mener certaines activités au niveau continental, le Comité Continental peut demander un soutien financier au Fonds Commun International sans dépasser certaines limites. Le Comité Central analysera la faisabilité du soutien financier pour l'activité concernée et la disponibilité des fonds, et répondra à la demande en fonction des possibilités. La demande doit être faite au moins un mois à l'avance. Pour promouvoir la transparence, le demandeur doit présenter un rapport à la fin de la réalisation du projet avec détail sur comment les ressources ont été utilisées.

Soutien financier de chaque pays :

Chaque pays devrait disposer d'un fonds commun local pour couvrir les dépenses et participer au Fonds Commun International. Il est important de savoir comment les dépenses générées au niveau national sont couvertes. Ce mode de financement doit être établi sur la base de critères et en tenant compte des différentes réalités de chaque pays. La participation maximale des LMC doit être recherchée par le biais d'un discernement économique communautaire afin de permettre une contribution équitable aux dépenses du mouvement. Des ressources externes peuvent également être recherchées pour permettre les activités du LMC dans le pays, le soutien des lieux de mission et les engagements internationaux.



LA SPIRITUALITÉ DES LAÏCS MISSIONNAIRES COMBONIENS

Sans nourriture matérielle, le corps perd de sa force, sans nourriture spirituelle, l'esprit s'affaiblit également. Notre vie missionnaire a besoin d'une nourriture constante. Une nourriture que nous recherchons personnellement et en communauté. Une nourriture que nous trouvons dans la Parole, dans la prière, dans la méditation, dans les sacrements, ... dans la communauté.

Les réflexions faites durant les Assemblées ont abouti aux principes suivants :

1. Nous les LMC avons pour maître et guide le Christ, qui nous encourage à aller à la rencontre de l'autre. Notre vie doit être en cohérence avec notre foi.
2. La prière, la Parole de Dieu et le partage du charisme avec la Famille Combonienne nous conduisent à faire cause commune avec les plus pauvres et les plus abandonnés.
3. Que chaque groupe établisse un calendrier de prière, de retraites, de sacrements et de révision de la vie communautaire.
4. Nous devons transformer nos cœurs pour transformer le monde, car la première évangélisation passe par nous (annonce et dénonciation). La spiritualité des LMC doit être cultivée et approfondie dans le cadre d'un parcours de formation permanente dans l'esprit de Saint Daniel Comboni à la lumière de l'Evangile, une formation personnelle et communautaire à travers des rencontres locales et internationales.
5. Le témoignage est au cœur de la spiritualité du LMC. C'est pourquoi nous encourageons l'animation missionnaire dans les églises de notre territoire (promotion de la conscience missionnaire).
6. Organiser des rencontres de fraternité avec les LMC au niveau local (retraite spirituelle) pour partager la prière et la Parole.
7. Les LMC doivent vivre leur vie sacramentelle et spirituelle avec cohérence.
8. Nous encourageons tous les LMC à connaître et à prier la prière de la Famille Combonienne.

Par ces engagements, nous sommes appelés à unir la foi à la vie, à marcher et à vivre dans l'histoire en sachant que Dieu et l'esprit de Saint Daniel Comboni vivent avec nous.

VIVANT LE CHARISME COMBONIEN

Nous sommes porteurs d'un grand trésor, la vocation de Laïcs Missionnaires Comboniens, hommes et femmes répandus dans le monde entier. Cet appel et cet engagement spécifique de vie demandent un long processus de discernement ; cela demande de façonner notre identité propre et notre manière de pratiquer la foi chrétienne par une rencontre personnelle avec Jésus et guidés par les enseignements de Saint Daniel Comboni.

Pour toutes ces raisons, nous proposons :

1. Retourner aux sources comboniennes, revoir l'histoire, les documents et les enseignements de Saint Daniel Comboni ;
2. De renforcer ou de stimuler la création de groupes de laïcs qui veulent partager notre charisme (appelés « Spiritualité Combonienne », « Amis de Comboni » ou d'autres noms semblables) là où nous sommes présents. Ces groupes se basent sur le travail de la Formation, de l'Animation Missionnaire et sur l'engagement de JPIC. Ils peuvent établir des



réseaux nationaux, engager leurs membres aux niveaux national/mondial, supporter la mission au-delà de nos frontières...

3. Offrir un cours de spiritualité combonienne de la Famille Combonienne auquel les laïcs, hommes et femmes, peuvent participer (face à face ou en ligne). A travers une étude approfondie des sources comboniennes, le cours doit permettre aux participants de faire l'expérience d'être des Missionnaires Comboniens aujourd'hui dans leur vie et dans leur mission. C'est aussi un temps de réflexion pour donner un sens nouveau à l'héritage combonienne.
4. Diffuser les expériences missionnaires comme Famille Combonienne.
5. Participer à des rencontres avec d'autres laïcs missionnaires. Ceci renforce notre identité et aide dans la diffusion de l'identité missionnaire combonienne.
6. Nous avons besoin de formes communes d'identification au niveau mondial : Journée LMC (3ème dimanche de l'Avent - dimanche de la joie), logo LMC, chant LMC, devise LMC, T-shirts LMC... un calendrier pour nous souvenir des LMC décédés... Nous devons nous engager dans la promotion de notre identification dans chaque pays.

PROMOTION DES VOCATIONS LMC

La mission a besoin de missionnaires qui peuvent apporter l'amour de Dieu aux coins les plus reculés du monde et aux personnes les plus démunies.

Nous savons que la meilleure promotion des vocations est le **témoignage de vie**. C'est pourquoi la présence, en tant que laïcs, aux réalités ecclésiales et sociales de notre environnement, doit constituer une part importante de notre action missionnaire.

Sachant que l'appel à la mission ne dépend pas de nous mais du Seigneur de la moisson, nous reconnaissons que faciliter la vocation de ceux qui sont appelés à la mission est notre devoir.

Comme indiqué dans le texte « **Promotion Vocationnelle LMC** » de 2015, nous encourageons un **plan systématique de promotion des vocations** dans nos groupes. La suggestion suivante pourrait aider les groupes dans ce regard.

Propositions concrètes :

1. Partager nos plans et matériels de promotion des vocations sur la plateforme de formation.
2. Collaborer avec d'autres groupes missionnaires dans la promotion des vocations et surtout en tant que Famille Combonienne.
3. Prier pour les vocations avec patience et confiance.
4. Que la promotion des vocations conduise à l'implication des jeunes dans nos activités.

COMMUNICATION ET TRAVAIL EN RÉSEAU

Nous avons adopté un « **Plan de communication pour les LMC** » qui est un plan général qui devrait être utilisé par tous les groupes pour comprendre et créer leur propre plan de communication. Il devrait également être utilisé pour comprendre comment nous voulons développer notre communication, que ce soit en interne ou en externe.



JUSTICE, PAIX ET INTEGRITE DE LA CREATION

Dans un monde où beaucoup d'injustices, d'inégalités et de violences existent encore, nous sommes inspirés par l'encyclique « Laudato Si » du Pape François et par notre propre charisme combonien dans l'engagement pour la Justice, la Paix et l'Intégrité de la Création comme un des signes des temps de la mission aujourd'hui.

Afin que les groupes LMC de chaque pays puissent entrer dans un processus de collaboration et d'articulation progressive des thèmes de JPIC, nous formulons les propositions suivantes à adopter graduellement :

1. Encourager un débat et une réflexion dans les différents groupes LMC pour voir comment organiser les questions JPIC dans chaque pays, en commençant par nous interroger sur notre mode de vie.
2. Les LMC de chaque pays pourront avoir un promoteur JPIC, en fonction des besoins et des circonstances.
3. Encourager la création d'une commission JPIC dans chaque pays en tant que Famille Combonienne (si elle n'existe pas).
4. Collaborer avec le travail concret qui existe déjà comme Famille Combonienne dans chaque pays et au niveau international (pour cela nous pouvons compter sur un promoteur LMC de JPIC au niveau international, qui peut être notre représentant dans le Réseau Combonien et être responsable de relier les différentes expériences de nos présences). Nous encourageons également à entrer dans les réseaux déjà créés avec d'autres organisations sociales, puisque le travail de JPIC est quelque chose qui doit être abordé de manière globale.
5. Choisir un thème spécifique de JPIC (par exemple l'écologie, l'exploitation minière, l'immigration, la violence contre les femmes...) et travailler à l'approfondir, mais sans oublier que la pensée globale est nécessaire dans JPIC.

FAMILLE COMBONIENNE

Notre rêve comme Famille Combonienne (Frères, Pères, Sœurs, Séculiers et Laïcs) tourne autour d'une relation plus étroite entre tous ses membres, travaillant ensemble d'une manière conjointe et coresponsable ; où nous nous sentons tous frères et sœurs, vivant et partageant l'esprit de Comboni.

Pour réaliser ce rêve, nous proposons

1. De coordonner le travail comme Famille Combonienne de chaque pays : élaborer des propositions, des activités conjointes ou un projet commun, des prières, des retraites, des formations... où nous travaillons tous en coresponsabilité.
2. Célébrer certaines fêtes ensemble comme Famille Combonienne spécialement le jour de Saint Daniel Comboni et organiser une rencontre à laquelle nous invitons les autres membres de la Famille Combonienne à participer (exemple comme la journée des LMC).
3. Organiser une rencontre de la Famille Combonienne dans chaque pays, selon les circonstances.



4. Là où il y a d'autres groupes de laïcs qui vivent le même charisme, nous devrions nous connaître et trouver des moyens de collaborer.

COMMUNAUTÉS INTERNATIONALES

Communautés en mission

1. En mission, s'il y a une famille qui fait partie d'une communauté, il est important que ses membres aient une place propre, physiquement séparée des autres, pour favoriser l'intimité familiale. Mais cela ne signifie pas un retrait de la vie communautaire avec les autres membres. À cette fin, il pourrait être utile que la communauté LMC élabore un plan communautaire prévoyant des moments communs entre les familles et les célibataires. Ce plan peut guider, sans limiter les activités communes.
2. Lorsqu'une famille est en cours de préparation et qu'elle est disposée à partir en mission, la coordination doit déterminer avec elle la destination la plus appropriée, en se concertant au préalable sur l'assistance aux besoins des enfants, en particulier au niveau de l'école du quartier et sur la possibilité d'un suivi pédiatrique, le cas échéant. Dans les accords avec la province de destination, les besoins des enfants doivent être pris en compte et les responsabilités financières doivent être définies avec les parents. Pour chaque cas, les possibilités et la faisabilité doivent être évaluées. Les enfants et les adolescents doivent être préparés (y compris sur le plan psychologique) avant de partir en mission.
3. En cas de grossesse pendant la mission, il est important que les parents maintiennent toujours le dialogue avec la coordination LMC du pays d'origine et du pays d'accueil, et qu'ils trouvent ensemble les meilleures solutions, en particulier pour les soins prénataux de la femme enceinte.
4. La vie communautaire est une bénédiction, mais nos attitudes personnelles peuvent parfois créer des difficultés. Nous devrions faire de notre mieux pour suivre les accords internationaux sur les communautés internationales et discuter des différentes questions que notre présence missionnaire peut impliquer en tant que communauté, avec ouverture et en sachant que le Seigneur nous a appelés ensemble pour servir son peuple.
5. Chaque communauté LMC peut établir un calendrier qui prévoit des rencontres ensemble avec les LMC les plus proches. Ce calendrier peut guider les activités communes, sans les limiter.

Communautés internationales

Lors de l'assemblée internationale de Maia 2012, il a été approuvé que « *Nous nous engageons à assurer la continuité des communautés, en particulier des communautés internationales, et ce sera donc une priorité dans notre discernement* ».

Propositions concrètes :

1. Certaines de nos communautés internationales ont un caractère prioritaire, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont meilleures que le reste de nos présences missionnaires, mais simplement que nous nous engageons à assurer « en priorité » leur continuité.



2. Essayons d'internationaliser nos présences missionnaires. Assurons la continuité là où nous avons une présence internationale et apportons l'internationalité dans les autres lieux/communautés où nous servons en tant que LMC.
3. La continuité de la présence missionnaire est une valeur pour nous, mais nous ne pouvons pas oublier que les besoins missionnaires et les compétences professionnelles sont également des facteurs importants dans le choix du pays où le LMC sera envoyé.
4. Dans la mesure du possible, il est préférable d'ouvrir une deuxième communauté dans le même pays plutôt que dans un nouveau pays.
5. La décision d'envoi sera prise en dialogue par le Comité Central avec les groupes LMC concernés, les provinces MCCJ concernées et les Comités Continentaux dans la mesure du possible.
6. Nous chercherons à revoir nos accords de collaboration avec les provinces MCCJ où le LMC devrait se présenter comme un agent missionnaire avec lequel collaborer en tant que Famille Combonienne. Ils devront être impliqués dans les prises de décision comme partie principale et avec la possibilité de donner une continuité à notre présence en communiquant simplement l'envoi de nouvelles personnes à la province MCCJ.
7. Pour assurer le fonctionnement et la stabilité de nos communautés en mission, chaque LMC envoyé dans une communauté internationale devra suivre une période de formation à l'expérience communautaire et étudier la « **Charte des Communautés Internationales** ».
8. Les décisions concernant les communautés internationales doivent impliquer en premier lieu la communauté elle-même, les équipes de coordination des LMC du groupe d'origine et du groupe d'accueil dans le pays, les provinciaux du MCCJ et le Comité Central.
9. Nous devons être plus prudents en ce qui concerne les transitions dans la mission. Les LMC ne doivent pas être changés d'un seul coup. Il faut donner du temps aux nouveaux venus d'être ensemble avec ceux qui étaient là afin de les introduire dans la culture et la réalité.
10. Selon ses possibilités, le Comité Central devrait visiter les communautés internationales chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Quelques-uns des aspects importants à prendre en compte dans la création et le fonctionnement des communautés internationales des LM :

- Les nouveaux LMC envoyés en mission devront être adéquatement introduits à la nouvelle réalité.
- Nous devons encourager la collaboration entre les LMC locaux et étrangers dans le pays d'accueil.
- Existence d'un fonds commun dans chaque pays, administré par un LMC, selon les accords de chaque pays.
- Assurer la continuité du projet
- Maintenir une bonne communication.
- Connaître le travail et la réalité de ces communautés afin de faciliter l'implication de tous.
- Les statuts de chaque pays doivent être mis à jour constamment pour inclure les recommandations approuvées par les comités continentaux et les assemblées internationales.
- Il doit y avoir des réunions annuelles entre tous les LMC du pays.
- Le coordinateur des LMC doit être un laïc.
- Au début de chaque année, un projet de vie communautaire doit être préparé.



- Si les conditions sont réunies, il y aura un projet d'activités communes en tant que famille combonienne.
- La langue parlée dans la communauté doit être la langue officielle du pays dans lequel nous travaillons, et la langue du service missionnaire doit être la langue des personnes que nous servons.
- Il doit y avoir un dialogue permanent entre les provinces concernées.
- Dans chaque province, un conseiller MCCJ doit être assigné aux LMC.
- Veiller à ce que notre travail ne prive pas les populations locales de leur emploi, ni les agents d'évangélisation de leur leadership.

RETOUR AU PAYS D'ORIGINE

La réintégration

La réintégration et l'évaluation sont des éléments clés pour compléter l'expérience missionnaire en dehors du pays d'origine et préparer l'avenir. Le retour est un moment difficile à gérer et à étudier avec soin.

Quelques éléments à prendre en compte :

- Faire une évaluation à l'arrivée.
- Prévoir une somme d'argent pour faciliter la réinsertion des LMC (pour environ trois mois...).
- Avoir un responsable de l'accueil par zone géographique ou au niveau national (personne ou coordination) pour faire le lien et mobiliser l'ensemble du groupe dans l'accompagnement des rapatriés (tant sur le plan affectif que dans la recherche d'emploi, etc.)
- Le LMC de retour de mission a besoin d'être aidé dans le processus de réintégration sociale et culturelle, de cicatrisation des blessures, etc.
- Il est conseillé de prendre du temps pour soi et pour la famille, de participer à des cours de perfectionnement, etc.

Engagement envers et en tant que LMC

1. Dans le cadre de leur vocation, les LMC restent engagés dans leur Église locale et dans le mouvement à leur retour. Notre vocation missionnaire exige qu'après une période de réajustement nous puissions discerner la mission à laquelle le Seigneur nous appelle dans notre nouvelle étape de vie.
2. Les secteurs dans lesquels ils peuvent s'engager :
 - Intégrer le groupe LMC de son pays et collaborer avec eux ;
 - S'impliquer dans des actions de JPIC, d'accueil des immigrés et des actions de justice sociale et de solidarité ;
 - Témoigner de leur expérience dans différents groupes, ecclésiaux et civiques ;
 - Participer aux initiatives de la Famille Combonienne et de l'Eglise locale visant à sensibiliser et à former la société et les communautés chrétiennes à la réalité et aux situations des populations des pays appauvris avec lesquelles ils ont partagé leur temps de mission ;



- Participer à l'animation missionnaire, dans le domaine de la pastorale des vocations ;
- Participer à la coordination, à la formation des nouveaux candidats, à leur accueil, à leur accompagnement ;
- Collaborer avec les centres missionnaires diocésains ;
- Collaborer avec les associations qui soutiennent la mission et en particulier les projets des LMC.

QUELQUES ASPECTS PRATIQUES

La reconnaissance juridique

Nous devons poursuivre nos efforts en vue d'une reconnaissance juridique, tant sur le plan ecclésiastique que civil, dans les différents pays et au niveau international.

L'assurance

Tous ceux qui partent en mission hors de leur pays d'origine devraient bénéficier d'une assurance maladie et d'une assurance sociale pour la retraite, mais les modalités varient en fonction de la situation du pays et du groupe.

Contrats

1. Pour tous les départs, il doit y avoir des contrats impliquant les parties concernées.
2. Points clés devant figurer dans le contrat :
 - Projet et domaines de travail dans lesquels le LMC sera engagé.
 - Signatures des personnes de référence du projet (Provinces et LMC)
 - Aspects financiers : participation des différentes parties (ONG, province d'envoi, province d'accueil, Église locale...).
 - Durée du projet.
 - L'implication et la signature du contrat par toutes les parties concernées.
 - Les engagements, les droits et les devoirs des deux parties doivent être précisés.

Implication de toutes les parties prenantes

- Implication du LMC partant en mission
- Participation du mouvement LMC (organisme de coordination, ONG...)
- Participation des Églises locales (d'envoi et d'accueil).
- Participation des provinces (provinces d'origine et d'accueil).
- Participation des entités officielles (ONG, gouvernement, ...)
- Participation d'amis et de bienfaiteurs
- Participation des projets dans lesquels travaillent les LMC.

Relations entre tous les acteurs

Rôle du Comité Central LMC

- Connaître l'état des communautés missionnaires.



- Accompagner les communautés missionnaires
- Recevoir les demandes des différentes communautés et la disponibilité des personnes à sortir à tout moment.
- Coordonner l'envoi de nouveaux LMC dans les communautés.
- Faciliter la communication entre les différents participants.
- Servir de médiateur dans les conflits qui peuvent survenir dans les communautés et entre les communautés et les groupes LMC dans chaque pays et dans les provinces concernées.

Rôle du groupe LMC d'envoi

- L'équipe de coordination est en dialogue avec le Comité Central, le groupe LMC du pays et de la province d'accueil (et les entités responsables des projets) pour rechercher des projets appropriés pour le LMC.
- Préparer et envoyer les LMC dans les pays de mission ;
- Accompagner leur expérience et répondre à leurs besoins à leur destination et à leur retour.
- Promouvoir l'animation missionnaire et diffuser l'expérience du LMC dans son lieu d'origine.
- Accompagner leurs familles, paroisses, etc. Pendant la période de séjour en mission.
- Trouver un moment opportun pour l'envoi (assemblée, fête combonienne, etc.).

La province d'envoi

- Collabore à la préparation des LMC comme une partie importante de son engagement envers les LMC ;
- Présente le LMC à son diocèse d'origine pour la collaboration et l'envoi ;
- Présente le LMC à la province d'accueil dans le cadre du projet élaboré d'un commun accord;

L'Église d'origine

- Le LMC se sent appartenir à une Église missionnaire locale qui constitue son environnement privilégié et qui l'aide dans ses démarches missionnaires, avant son départ et à son retour.
- Elle le soutient matériellement et spirituellement.
- En retour, il s'attend à être continuellement encouragé par des communications fréquentes (lettres, photos, ...), et par son engagement dans l'animation missionnaire à son retour.

Le groupe LMC et/ou la province MCCJ d'accueil

- Connaît les candidats ou dispose d'informations suffisantes à leur sujet ;
- Accueille cordialement les LMC ;
- Offre un programme de formation et d'inculturation au LMC ;
- Aide le LMC à connaître les gens et à respecter leur culture ;
- Nomme un conseiller provincial pour les LMC.
- Favorise la collaboration entre les LMC locaux ou étrangers.
- Encourage un mode de vie simple et la proximité avec la population ;
- Garantit leur indépendance en tant que groupe et, en même temps, leur communion avec la province.



Avec l'Église d'accueil

- Il est important que le projet naisse d'une prise de conscience et d'un besoin de la communauté chrétienne et de l'Église locale où le LMC va travailler ;
- Il est donc important que les personnes et les responsables de la communauté soient impliqués autant que possible dans l'élaboration du projet (objectifs, participation de la population locale, participation financière...) ainsi que dans sa réalisation et son évaluation ;
- Afin d'éviter l'assistanat et la dépendance, la priorité doit être donnée au renforcement des ressources humaines et matérielles locales, ainsi qu'à la formation d'agents locaux capables de porter le projet en avant.

Ces éléments doivent être pris en compte dans les programmes de formation (de base et permanente) et dans les contrats.